

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le vingt-six juillet à neuf heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. André LESCURE.

Présents : MM LESCURE, MAGNOUX, MORENA, SALLES, PARMENTIER, LE GAC, SABEAU, MARIAUD

Absents : QUEYROUX (a donné procuration à SALLES), BOSSOUTROT (a donné procuration à LESCURE), GORSE, BOURGEADE, SAINNEVILLE, LAMY.

Secrétaire de séance : MAGNOUX Norbert

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Diagnostic Assainissement

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du projet de réalisation du diagnostic des installations de collecte et traitement des eaux usées et de la révision du schéma directeur d'assainissement, deux bureaux d'études ont remis une offre :

- G2C ENVIRONNEMENT : 59 570.00 € HT
- Groupement SOCAMA-SGS : 51 872.00 € HT

Il indique que la commission d'appel d'offres, réunie le 22/07/2016 à 9H00, propose conformément aux conclusions du rapport d'analyse des offres établi par le CPIE, de retenir l'offre du Groupement SOCAMA-SGS.

Monsieur le Maire rappelle que le projet est éligible aux aides du Conseil Départemental de la Corrèze et de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Le montant global de l'opération, y compris imprévus et conduite d'opération, est évalué à 61 305.00 € HT soit 73 566.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché au groupement SOCAMA-SGS,
- Approuve le projet, notamment le dossier de demande d'aide établi par le CPIE,
- Décide sa réalisation telle que définie dans le dossier établi,
- Arrête le plan de financement de l'opération comme suit :

Coût HT :	61 305.00 € HT
Subvention départementale sollicitée :	
30 % dans la limite d'un plafond de 80 % d'aides publiques.....	18 391.50 € HT
Autres subventions sollicitées :	
Agence Adour Garonne (50 %) :	30 652.50 € HT
Dépenses restant à la charge de la commune :	12 261.00 € HT

- Sollicite l'attribution des aides identifiées au plan de financement susvisé,
- Autorise la Maire à signer la convention à intervenir avec le Département et l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26/01/1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par la Conseil municipal le 17 juin 1999.

La Maire propose :

au 1^{er} SEPTEMBRE

- ⇒ De supprimer le poste d'adjoint technique Territorial de 2^{ème} classe à 28H00,
- ⇒ La création d'un poste d'adjoint technique Territorial 2^{ème} classe à 30H38

Au 1^{er} OCTOBRE

- ⇒ De supprimer le poste d'adjoint technique Territorial de 2^{ème} classe, à 20H00,
- ⇒ La création d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe, à 20H00
- ⇒ La création d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à 6H44
- ⇒ La création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à 2H22

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter le tableau des emplois comme suit :

EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDO DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	C	1	1 poste à 35h00
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	1 poste à 15h00
FILIERE TECHNIQUE			
Agent de maîtrise	C	1	1 poste à 35h00
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	4	2 postes à 35h00 1 poste à 30h38 1 poste à 6h44
FILIERE ANIMATION	C	2	1 poste à 28h00 1 poste à 2h22

- ⇒ Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

Mutuelle solidaire pour les habitants de la commune

Le Maire informe l'assemblée qu'une mutuelle solidaire pour les habitants de la commune peut être mise en place pour des personnes qui ne peuvent accéder à des soins. La commune servirait d'intermédiaire entre la population et une mutuelle. La population en sera informée par le site de la commune ou dans le bulletin municipal.

Révision simplifiée du PLU

Suite à l'article 80 de la loi MACRON 2015-990 du 6 août 2015, il convient de lancer une procédure de modification simplifiée du P.L.U.

Lancement de l'Appel d'Offres pour le parking de la Salle des Fêtes

Afin de créer le parking de la salle des fêtes, le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de lancer l'appel d'offre afin de consulter les entreprises.

Tulle Agglo : délégués « eau-assainissement »

A la demande de Tulle Agglo, 2 délégués ont été désignés pour représenter la commune e dans la commission « Eau et Assainissement » :

- MORENA Jean Philippe
- PARMENTIER Nicolas

Pose du Retable

Le Maire informe l'assemblée que le Retable sera remis en place à l'Eglise le 30 août, les travaux pourraient durer une semaine.

La séance est levée à 11h30